

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-41 du 07 Mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

Objet : Règlement Intérieur des Multi-Accueils

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le fonctionnement des Multi-Accueils de CROISILLES et de BAPAUME.

Dans le cadre de ces fonctionnements, il est nécessaire d'adopter un Règlement Intérieur.

Monsieur le Président donne lecture des Règlements Intérieurs applicables dans les structures de Multi-Accueils de CROISILLES et de BAPAUME.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le Règlement Intérieur des Centres Multi-Accueils de CROISILLES et de BAPAUME,
- de fixer la date d'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} janvier 2013,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Mars 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Mars 2013

Le Président,
Jean-Paul DELEVOYE



2013-41 – 07/03/2013 DEL. RÈGLEMENT
INTERIEUR

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

